



# Conseil de sécurité

Distr. générale  
30 mars 2023  
Français  
Original : anglais

## Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le rapport ci-après est présenté en application de la résolution [2666 \(2022\)](#), dans laquelle le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui présenter, tous les six mois, un rapport sur le respect des engagements pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et sur ses liens avec la situation en matière de sécurité dans la région des Grands Lacs<sup>1</sup>. Couvrant la période du 16 septembre 2022 au 15 mars 2023, il donne un aperçu de l'évolution de la situation en matière de paix et de sécurité dans la région depuis la publication de mon précédent rapport ([S/2022/735](#)).

#### II. Principaux faits nouveaux

##### A. Situation de sécurité

2. Les conditions de sécurité dans la région des Grands Lacs se sont détériorées, les tensions s'étant aggravées entre la République démocratique du Congo et le Rwanda en raison de l'augmentation des problèmes transfrontaliers et de la persistance des activités des groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo. Le Mouvement du 23 mars (M23) a continué d'étendre son contrôle sur la province du Nord-Kivu, malgré des affirmations faisant état d'un retrait de certaines zones. Les Forces démocratiques alliées (ADF) ont également multiplié leurs attaques contre les civils et les forces de défense en dépit des opérations conjointes menées par les forces militaires ougandaises et congolaises dans l'est de la République démocratique du Congo.

<sup>1</sup> Dans ce contexte, le terme « région » désigne les 13 États signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, à savoir l'Afrique du Sud, l'Angola, le Burundi, le Congo, le Kenya, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Soudan, le Soudan du Sud et la Zambie, et quatre organisations intergouvernementales qui se sont portées garantes de l'Accord-cadre : la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.



3. Il a été fait état de huit accrochages transfrontaliers entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Le 7 novembre 2022, le Gouvernement rwandais a signalé qu'un avion de chasse congolais avait violé son espace aérien. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a reconnu les faits, déclarant que le survol n'était pas intentionnel. Le 19 novembre, la Force de défense rwandaise (FDR) a déclaré dans un communiqué qu'une personne portant un uniforme des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) avait franchi illégalement la frontière et tiré sur des miradors de la FDR dans le district de Rubavu, au Rwanda. Elle aurait été tuée par un patrouilleur de la FDR. Le Rwanda a demandé au Mécanisme conjoint de vérification élargi de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) de mener une enquête. Le 28 décembre, le Gouvernement rwandais a déclaré qu'un avion de chasse congolais avait violé son espace aérien le long du lac Kivu, dans la Province de l'Ouest du Rwanda, et noté que ces violations étaient contraires à l'esprit du processus de Luanda. Le 29 décembre, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a répondu que deux avions congolais non armés avaient effectué des vols de routine dans l'espace aérien congolais.

4. Le 24 janvier 2023, un avion de combat des forces de défense congolaises a essuyé des tirs, alors qu'il atterrissait à l'aéroport de Goma. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a nié, comme l'affirmaient les autorités rwandaises, que l'appareil ait violé l'espace aérien rwandais. Le mécanisme de vérification ad hoc enquête sur ces faits. Le 28 janvier, une confrontation armée aurait eu lieu entre les forces navales congolaises et rwandaises près de l'île d'Ibindja dans le lac Kivu, dans la zone frontalière entre les deux pays. Les affrontements auraient blessé un policier congolais et entraîné le déplacement de plusieurs familles de l'île.

5. Le 15 février, le Rwanda a accusé les FARDC d'avoir tiré plus tôt ce jour-là sur un poste frontière rwandais dans la zone frontalière située entre Bukavu et Ruzizi. Les autorités congolaises ont nié ces accusations, déclarant que les FARDC poursuivaient un groupe criminel sur le territoire congolais. Le 3 mars, la FDR a indiqué dans une déclaration qu'un soldat des FARDC avait traversé la frontière avec le Rwanda et ouvert le feu sur ses troupes dans le district de Rubavu. Il aurait été tué lors de l'échange de tirs qui a suivi. Le Mécanisme conjoint de vérification élargi a été saisi de la question.

6. D'autres problèmes transfrontaliers sont survenus entre les pays de la région : par exemple, le 10 novembre, selon les autorités militaires congolaises, les forces navales de la République démocratique du Congo ont arrêté deux soldats des Forces de défense populaires de l'Ouganda (FDPO) dans le port de Mahagi (province de l'Ituri), car ils avaient franchi la frontière en poursuivant un motard congolais soupçonné de ne pas avoir de papiers en règle.

7. Au cours de la période considérée, le M23 a élargi la zone sous son contrôle, tout en continuant d'affronter les FARDC. Le 8 novembre, l'Assemblée nationale de la République démocratique du Congo a déclaré que le M23 était un groupe terroriste et adopté une recommandation visant à interdire les négociations avec les membres du groupe armé et l'intégration de ces derniers dans les forces de défense et de sécurité nationales. Bien que le M23 ait commencé à se retirer de la localité de Kibumba et de la base militaire de Rumangabo, dans la province du Nord-Kivu, le 23 décembre et le 5 janvier, respectivement, le groupe a toutefois gardé le contrôle des zones environnantes. Le retrait s'est effectué sous les auspices de la Force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), qui a pris le contrôle des zones libérées. Entre janvier et mars, le M23 a affirmé à plusieurs reprises qu'il était prêt à se soumettre à un cessez-le-feu, notamment après avoir rencontré Uhuru Kenyatta, ancien Président du Kenya et facilitateur du processus de Nairobi dirigé par

la CAE, le 12 janvier, et les autorités angolaises, le 28 février. Le cessez-le-feu n'a cependant pas été respecté. Le 27 janvier, le M23 aurait pris le contrôle de Kitshanga, dans le territoire de Masisi, invoquant la nécessité de se défendre contre la pression militaire des FARDC. Le 12 mars, le M23 a temporairement occupé un quartier de la localité de Sake avant d'être repoussé par les FARDC.

8. Pendant ce temps, les ADF ont élargi la portée géographique de leurs attaques dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, malgré la poursuite des opérations conjointes des FDPO et des FARDC. Entre le 17 septembre et le 15 mars, les ADF ont mené 172 attaques, tuant plus de 488 civils, dont 104 femmes et 26 enfants, dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri. Le 12 décembre, des soldats des FDPO auraient échangé des tirs avec un groupe dissident des ADF qui s'était rendu en Ouganda depuis la République démocratique du Congo pour s'infiltrer dans les zones où opéraient les FDPO. Selon les FDPO, 20 membres des ADF ont été tués et 15 capturés, tandis que l'armée ougandaise a enregistré un décès. Au cours de la même période, deux attaques perpétrées par les ADF dans la province du Nord-Kivu, à l'aide d'engins explosifs improvisés, ont fait 15 morts et 81 blessés.

9. Les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) ont également poursuivi leurs activités dans l'est de la République démocratique du Congo. Plusieurs affrontements entre les FDLR et le M23 ayant eu lieu dans le territoire de Rutshuru ont été signalés en novembre et décembre. Dans un communiqué en date du 6 décembre, les FDLR ont déclaré qu'elles s'engageaient à combattre aux côtés des FARDC.

10. Au Sud-Kivu, les opérations conjointes congolaises-burundaises se sont poursuivies. Le 23 octobre, les troupes congolaises et burundaises ont affronté les Forces nationales de libération (FNL), groupe armé burundais, faisant trois morts dans ses rangs. Le 28 novembre, une nouvelle opération a été lancée contre les FNL. Selon les FARDC, 40 éléments des FNL ont été tués dans des combats au cours desquels le groupe a été délogé de sa base de commandement et de logistique dans le territoire d'Uvira. Les FNL ont nié avoir été délogées.

11. La Résistance pour un État de droit au Burundi (RED Tabara) s'est retirée de ses positions dans le territoire d'Uvira et s'est installée dans le secteur de Lulenge (territoire de Fizi), sous la pression militaire des troupes congolaises et burundaises. RED Tabara aurait cependant formé une coalition avec plusieurs groupes armés locaux, dont les Twigwaneho, dirigés par le Colonel Makanika, pour résister à la pression militaire.

12. En ce qui concerne la force régionale de la CAE, le 12 novembre, le Kenya a commencé à déployer un bataillon dans l'est de la République démocratique du Congo, tandis que l'Ouganda et le Soudan du Sud ont annoncé leur intention d'envoyer des soldats le 21 novembre et le 28 décembre, respectivement. Le 30 janvier, les FARDC ont indiqué dans un communiqué que la République démocratique du Congo avait demandé le rapatriement des officiers rwandais présents au quartier général de la force régionale à Goma « pour des raisons de sécurité ». Le communiqué indiquait également qu'à la suite de cette décision, le Rwanda avait rappelé tous ses officiers faisant partie des mécanismes régionaux basés en République démocratique du Congo. Dans une lettre en date du 1<sup>er</sup> février adressée au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, Christophe Lutundula, le Secrétaire général de la CAE, Peter Mathuki, a demandé « des éclaircissements supplémentaires et urgents » au Gouvernement de la République démocratique du Congo concernant le rapatriement des officiers rwandais. Le 3 mars, dans un communiqué de presse, la CAE a annoncé que des militaires burundais seraient déployés dans l'est de la République démocratique du Congo, le 4 mars. Le 9 mars, une mission conjointe de vérification

du cessez-le-feu CIRGL-CAE, dirigée par le commandant du mécanisme de vérification ad hoc créé dans le cadre du processus de Luanda, s'est rendue à Sake et à Mubambiro, dans la province du Nord-Kivu, pour vérifier des violations présumées du cessez-le-feu.

13. À la suite de l'annonce faite le 11 mars, le 17 mars, à la demande du Président João Lourenço, en sa qualité de Commandant en chef des Forces armées angolaises, le Parlement de l'Angola a approuvé le déploiement d'un contingent des Forces armées angolaises dans l'est de la République démocratique du Congo afin de sécuriser les zones de cantonnement du M23 et de protéger les membres du mécanisme de vérification ad hoc.

## B. Évolution de la situation politique

14. Face à la détérioration des conditions de sécurité et à l'aggravation des tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, les dirigeants de la région ont encore renforcé les initiatives diplomatiques et le dialogue, notamment dans le cadre du processus de Luanda, facilité par le Président angolais, et du processus de Nairobi, facilité par l'ancien Président Kenyatta.

15. Au cours de la période considérée, les tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda se sont encore accentuées, les deux pays s'accusant mutuellement de soutenir des groupes armés. Le 24 octobre, la porte-parole du Gouvernement rwandais a accusé les FARDC de continuer à mener des opérations aux côtés de milices armées irrégulières, dont les FDLR. En réponse, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a affirmé dans un communiqué de presse en date du 25 octobre que le Rwanda soutenait le M23. La déclaration fait également état d'une « ingérence permanente » du Rwanda dans les affaires internes de la République démocratique du Congo, afin de maintenir un « climat de terreur dans l'Est et permettre ainsi un pillage généralisé ».

16. Le 29 octobre, la République démocratique du Congo a déclaré l'Ambassadeur rwandais dans le pays, Vincent Karega, *persona non grata*. Le Gouvernement a indiqué que cette mesure avait été prise en raison de « la persistance du Rwanda à attaquer la République démocratique du Congo et à soutenir le mouvement terroriste M23 ». Le 30 octobre, le Gouvernement rwandais a fait savoir que les forces de sécurité rwandaises à la frontière avaient été placées en état de haute alerte pendant qu'il surveillait « l'escalade congolaise ». Il s'est également dit de nouveau préoccupé par les discours haineux tenus contre les Rwandais et les communautés congolaises parlant le kinyarwanda en République démocratique du Congo. Entre novembre et mars, le Président de la République démocratique du Congo, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, et le Président du Rwanda, Paul Kagame, ainsi que d'autres hauts fonctionnaires des deux pays, ont multiplié les accusations et les contre-accusations.

17. En réponse, le 30 octobre, le Président sénégalais Macky Sall, également Président de l'Union africaine, et le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, ont publié une déclaration commune exprimant leur inquiétude face à la détérioration des conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo. Ils ont appelé à un cessez-le-feu immédiat et exhorté les parties prenantes à s'engager dans un dialogue constructif.

18. Dans une déclaration publiée le même jour, le facilitateur de la CAE, M. Kenyatta, a exprimé sa profonde préoccupation face à l'escalade du conflit et à la crise humanitaire. Il a appelé les groupes armés à cesser le combat, notant qu'il n'existait pas de solution militaire au conflit. Le Président du Burundi et de la CAE,

Évariste Ndayishimiye, s'est également entretenu par téléphone avec ses homologues de la région afin de réfléchir à des « moyens de gérer la crise sécuritaire » et a dépêché un émissaire à Kinshasa le 31 octobre.

19. En outre, les 30 et 31 octobre, le Ministre angolais des relations extérieures, Tete António, s'est rendu à Kinshasa et à Kigali pour transmettre aux Présidents Tshisekedi et Kagame un message du Président Lourenço. Sa mission faisait suite à des visites précédentes dans les deux capitales, les 13 et 14 octobre, au cours desquelles il avait présenté le général de corps d'armée angolais João Nassone, nouveau chef du mécanisme de vérification ad hoc établi dans le cadre de la feuille de route de Luanda. Le 9 novembre, le mécanisme de vérification ad hoc a été déployé à Goma.

### **Les processus de Luanda et de Nairobi**

20. Le 23 novembre, le Président Lourenço a organisé un mini-sommet à Luanda sur la paix et la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo, auquel ont notamment participé le Président Tshisekedi, le Président Ndayishimiye, en sa qualité de Président de la CAE, le facilitateur de la CAE, M. Kenyatta, et le Ministre rwandais des affaires étrangères et de la coopération internationale, Vincent Biruta, qui représentait le Président du Rwanda. Des représentants de l'Union africaine et de la CIRGL étaient également présents. À l'issue du mini-sommet, un calendrier a été adopté pour la mise en œuvre de mesures prioritaires liées aux activités des groupes armés, notamment le M23, et aux relations bilatérales entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Les participants ont également reconnu qu'il fallait assurer une coordination permanente entre les processus de Luanda et de Nairobi. Le mini-sommet avait été précédé par des visites du Président Lourenço à Kigali, le 11 novembre, et à Kinshasa, le 12 novembre, et par une réunion des chefs d'état-major des forces armées de la CAE, qui s'est tenue à Bujumbura (Burundi) le 9 février, au cours de laquelle un nouveau calendrier a été adopté pour le retrait du M23.

21. Dans le cadre du processus de Nairobi, le troisième cycle de consultations (Nairobi III) entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les groupes armés congolais, ainsi que les représentants de la société civile, s'est déroulé du 28 novembre au 6 décembre à Nairobi. Les participants ont mis en évidence les principaux facteurs expliquant les cycles récurrents de violence et proposé une série de recommandations visant à faire face aux problèmes de sécurité et aux difficultés socioéconomiques dans l'est de la République démocratique du Congo. Il a été convenu, entre autres, qu'un comité composé de représentants des populations concernées, de la CAE et du Gouvernement de la République démocratique du Congo serait créé pour faciliter la « libération des prisonniers n'ayant pas été condamnés pour des atrocités ou des crimes », que des réunions seraient organisées dans plusieurs sites de l'est de la République démocratique du Congo pour évaluer les progrès réalisés dans le cadre de Nairobi III, et que le Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation de la République démocratique du Congo serait examiné afin d'envisager favorablement la recommandation des groupes armés concernant la participation de leurs dirigeants au Programme. La question du désarmement des groupes armés étrangers et de son incidence sur le désarmement des groupes armés congolais a également été abordée.

22. Nairobi III a été précédé d'une série de consultations des parties prenantes. Le 7 novembre, en marge de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Charm el-Cheikh (Égypte), les Présidents du Burundi, du Kenya, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda, ainsi que le Premier Ministre de la République démocratique

du Congo et le Secrétaire général de la CAE ont notamment recommandé de renforcer la coordination de la mise en œuvre du processus de Nairobi et de la feuille de route de Luanda sur le processus de pacification de la région orientale de la République démocratique du Congo, adoptée le 6 juillet.

23. Le 15 décembre, les Présidents Ndayishimiye et Lourenço ont organisé, en marge d'un sommet réunissant les dirigeants d'Afrique et des États-Unis d'Amérique, qui s'est tenu à Washington, une réunion consultative avec leurs homologues du Kenya, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda, afin d'examiner conjointement la mise en œuvre du processus de Nairobi et de la feuille de route de Luanda.

24. Le 4 février, le Président Ndayishimiye a organisé un sommet extraordinaire de la CAE à Bujumbura (Burundi). Les chefs d'État participants ont appelé au renforcement du processus politique, à un cessez-le-feu immédiat par toutes les parties, au retrait des groupes armés, notamment des groupes armés étrangers, à la désescalade des tensions et à l'utilisation de mécanismes établis pour résoudre les différends. Les chefs des forces de défense de la CAE se sont ensuite réunis le 9 février à Nairobi afin de proposer un nouveau calendrier de retrait des groupes armés et de revoir les modalités de déploiement de la force régionale de la CAE. Le 13 février, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, M. Lutundula, a déclaré que son gouvernement réexaminerait à la fois les recommandations des chefs des forces de défense de la CAE et l'accord sur le statut des forces qui a été conclu avec la CAE pour une période initiale s'achevant en mars 2023.

25. En marge du sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba, les Présidents Ndayishimiye et Lourenço ont organisé conjointement, le 17 février, un mini-sommet sur la situation en matière de paix et de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo. Dans le communiqué final, il a été réaffirmé qu'il fallait faire cesser les hostilités, notamment les attaques du M23 contre les FARDC et la MONUSCO, en respectant le calendrier établi par les chefs des forces de défense de la CAE lors de la réunion du 9 février. Les participants au mini-sommet ont également ordonné le déploiement complet de la force régionale de la CAE et l'exécution rapide de son mandat, et demandé que le M23 soit désarmé et cantonné dans des zones du territoire congolais placées sous le contrôle des autorités congolaises, de la force régionale de la CAE et du mécanisme de vérification ad hoc, avec le soutien de la MONUSCO. L'Angola et le facilitateur de la CAE ont été chargés de transmettre au M23 les décisions prises lors du mini-sommet. Les conclusions du mini-sommet ont été présentées lors du sommet du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui s'est tenu le même jour.

26. Dans le prolongement du mini-sommet, les autorités angolaises ont pris contact avec le M23 le 28 février, ce qui a débouché sur l'annonce d'un cessez-le-feu à partir du 7 mars. En outre, le 2 mars, le Président Ndayishimiye a organisé à Bujumbura une réunion du mécanisme conjoint de coordination pour l'application du cessez-le-feu et le retrait du M23. Les participants ont décidé de mettre en place un bureau conjoint composé de représentants du mécanisme de vérification ad hoc, du Mécanisme conjoint de vérification élargi, de la force régionale de la CAE et du Mécanisme de surveillance et de vérification de la CAE, afin d'élaborer un plan d'action et une feuille de route pour la mise en œuvre du cessez-le-feu et le retrait du M23.

#### **Autres faits nouveaux concernant les relations bilatérales**

27. Plusieurs pays de la région ont continué de s'attacher à renforcer leurs relations bilatérales. Le 22 octobre, le Ministère burundais de l'intérieur, du développement

communautaire et de la sécurité publique a annoncé l'ouverture de toutes les frontières du Burundi avec ses pays voisins, y compris le Rwanda.

### C. Situation humanitaire

28. La situation humanitaire dans la région s'est considérablement détériorée, la population ayant été contrainte de se déplacer massivement, principalement en raison de la résurgence de conflits armés visant des civils dans certaines parties de la République démocratique du Congo et du Soudan du Sud. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), au 31 décembre 2022, la région comptait plus de 4,92 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile qui avaient fui la violence et l'instabilité, ainsi que des phénomènes climatiques. La situation a encore été aggravée par la persistance de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), l'épidémie d'Ebola, l'insécurité alimentaire et les catastrophes naturelles, telles que les inondations.

29. L'Ouganda a continué d'accueillir le plus grand nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile de la région (1,5 million), suivi du Soudan (1,3 million) et de la République démocratique du Congo (522 699). La plupart des réfugiés et des demandeurs d'asile en République démocratique du Congo sont originaires du Burundi, de la République centrafricaine, du Rwanda et du Soudan du Sud. Il y a plus de 1 million de réfugiés congolais, dont la majorité se trouve en Ouganda (479 364), au Burundi (87 485), en République-Unie de Tanzanie (80 043) et au Rwanda (72 120).

30. De plus, en décembre, le Burundi, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et le Soudan du Sud comptaient environ 9,4 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Plus de 50 % d'entre elles (5,8 millions) sont en République démocratique du Congo, ce qui en fait le pays d'Afrique qui compte le plus grand nombre de personnes déplacées.

31. Les offensives du M23 perpétrées entre octobre et mars ont encore exacerbé la crise humanitaire en cours. En mars, on estimait qu'au moins 602 000 personnes avaient été déplacées dans les territoires de Rutshuru, Nyiragongo, Masisi, Walikale, Lubero et dans la ville de Goma. La recrudescence de la violence a également entraîné un nouvel afflux de réfugiés en Ouganda. Entre octobre et février, environ 38 431 réfugiés congolais ont traversé la frontière pour aller en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda.

32. Au 28 février, 258 272 réfugiés burundais avaient été enregistrés dans la région, notamment en Ouganda, en République démocratique du Congo, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda, soit une diminution de 2 % par rapport au 31 janvier 2022. Le HCR a facilité le rapatriement volontaire de 21 788 réfugiés burundais en 2022, contre 936 en 2023 (au 13 mars). En outre, les 19 et 20 décembre, une délégation du Gouvernement burundais s'est rendue dans la Province de l'Est du Rwanda dans le cadre d'une campagne de rapatriement des réfugiés.

33. Plusieurs pays de la région des Grands Lacs ont connu une détérioration générale de la sécurité alimentaire. En République démocratique du Congo, au moins 26,4 millions de personnes (soit près d'un quart de la population) sont en situation de grave insécurité alimentaire.

34. En ce qui concerne la situation d'urgence sanitaire, le 11 janvier, l'Ouganda a déclaré la fin de l'épidémie de maladie à virus Ebola, près de quatre mois après la confirmation du premier cas dans le pays, le 20 septembre. Au total, 164 cas ont été recensés, dont 55 décès confirmés et 87 guérisons.

## D. Droits humains et état de droit

35. La persistance des violations des droits humains, des violations du droit international humanitaire et des atteintes à ces droits est restée une préoccupation dans la région des Grands Lacs, notamment en raison de l'intensification de l'activité des groupes armés et de l'instabilité des conditions de sécurité en République démocratique du Congo.

36. En République démocratique du Congo, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a recensé 2 585 violations des droits humains et atteintes à ces droits entre septembre et février 2023, soit une baisse de 16 % par rapport aux six mois précédents (3 063 violations et atteintes). Au total, 86 % de ces violations et atteintes ont été commises dans des provinces touchées par le conflit. Le chiffre global comprend 334 cas de violence sexuelle liée aux conflits.

37. Les groupes armés auraient été les principaux auteurs (60 % des cas), tandis que les agents de l'État seraient responsables d'environ 40 % des faits. Les combattants des ADF seraient responsables de 250 cas de violation des droits humains, soit 9 % de l'ensemble des violations et atteintes enregistrées dans le pays.

38. Le M23 aurait commis 174 violations des droits humains, dont 50 meurtres. En outre, les 29 et 30 novembre, le M23 aurait perpétré des atrocités et d'autres crimes à Kishishe et Bambu, en territoire de Rutshuru. Selon les conclusions préliminaires d'une mission menée par le HCDH en décembre, le M23 a tué au moins 171 civils, dont 17 femmes et 9 enfants, et violé au moins 22 femmes et 5 filles les 29 et 30 novembre. Les combattants des FDLR sont suspectés d'avoir commis 30 violations des droits humains (1 % de l'ensemble des violations et atteintes). Entre septembre et mars, on a constaté une montée des discours de haine, en particulier contre les populations parlant le kinyarwanda.

39. Le 25 octobre, l'Union européenne a retiré trois Burundais, dont le Premier Ministre Gervais Ndirakobuca, de la liste des personnes visées par le régime de mesures restrictives établi en 2015. Le 13 décembre, le Département d'État des États-Unis a de nouveau imposé des sanctions à l'encontre de personnes burundaises, dont l'ancien Premier Ministre Alain-Guillaume Bunyoni, pour des violations présumées des droits humains commises en 2015. Du 2 au 4 février, le Représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'homme, Eamon Gilmore, s'est rendu au Burundi à l'invitation du Président Ndayishimiye. Ils ont examiné les progrès et les défis en matière de droits humains au Burundi.

40. Le 2 janvier, Floriane Irangabiye, commentatrice et animatrice de Radio Igicaniro, au Rwanda, a été condamnée à 10 ans de prison par la Haute Cour de Mukaza, à Bujumbura, qui l'a déclarée coupable d'« atteinte à l'intégrité du territoire national ». Elle a été arrêtée le 30 août 2022 alors qu'elle retournait au Burundi après un séjour au Rwanda.

41. Les 14 et 15 février, cinq membres d'organisations non gouvernementales burundaises de défense des droits humains ont été arrêtés pour atteinte à la sécurité de l'État et à l'économie nationale, ainsi que pour incitation à la rébellion.



### **III. Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération**

#### **A. Engagements de la République démocratique du Congo**

42. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a continué d'honorer les engagements qu'il a pris au niveau national au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Le 22 septembre et le 11 octobre, le Mécanisme national de suivi et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs ont réfléchi à des moyens d'accélérer le déploiement de la cellule opérationnelle du Groupe de contact et de coordination sur les mesures non militaires. La République démocratique du Congo a ensuite apporté son concours aux deux premières missions de la cellule, qui ont été menées dans les provinces de l'Ituri et du Sud-Kivu d'octobre à décembre 2022.

43. Les 4 et 10 novembre, le Président Tshisekedi a reçu des représentants des populations congolaises rwandophones afin d'aborder les problèmes de sécurité et d'étudier des moyens de renforcer la cohésion sociale.

44. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a également poursuivi la mise en œuvre des processus de justice transitionnelle, notamment en organisant des consultations nationales sur la justice transitionnelle dans cinq provinces supplémentaires, ce qui a permis de porter à 22 178 le nombre de personnes consultées depuis mars 2022 pour donner leur point de vue sur les questions ayant trait à la vérité, à la justice, à la réconciliation et aux garanties de non-répétition, et faire part de leurs besoins à cet égard. En janvier, il a approuvé un projet de stratégie en matière de justice transitionnelle visant à appuyer et à coordonner les initiatives en cours dans ce domaine.

#### **B. Engagements de la région et des institutions garantes**

45. Les efforts régionaux se sont intensifiés face à l'augmentation de l'insécurité et à l'escalade des tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. En plus des actions décrites à la section II.B. ci-dessus, la République démocratique du Congo et l'Ouganda ont décidé, le 22 septembre, de prolonger leurs opérations militaires conjointes contre les ADF. Le Président du Congo, Denis Sassou Nguesso, et le Président Tshisekedi se sont rencontrés le 8 octobre à Kinshasa et le 5 février à Oyo, en République du Congo, afin de parler de l'évolution des conditions de sécurité et de la situation politique dans la région. Le 3 février, l'Afrique du Sud et l'Ouganda ont fait le point sur leur coopération bilatérale en matière de sécurité lors d'une réunion du Comité de défense conjoint, qui s'est tenue à Kampala. Cette rencontre a précédé une visite d'État du Président Museveni en Afrique du Sud, le 28 février.

46. Les pays de la région ont continué de donner la priorité au renforcement de leurs échanges et de leur coopération économique. Après sa prestation de serment le 13 septembre, le Président kenyan William Ruto s'est rendu successivement en République-Unie de Tanzanie, en Ouganda et en République démocratique du Congo afin de renforcer les relations bilatérales et de promouvoir le commerce et les projets d'infrastructure. Il a également reçu à Nairobi le Président de l'Afrique du Sud, Cyril Ramaphosa, avec lequel il a convenu d'étendre la coopération dans le domaine politique et sur les questions de sécurité, entre autres.

47. La République démocratique du Congo a poursuivi ses efforts pour renforcer la coopération avec les pays de la région, notamment l'Afrique du Sud, l'Angola, le Burundi, le Congo, le Kenya, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie. À

l'occasion de la visite à Kinshasa du Président du Kenya, M. Ruto, les 20 et 21 novembre, une commission mixte pour le renforcement de la coopération bilatérale dans les domaines de la sécurité, du commerce et de l'investissement a été mise en place. La République démocratique du Congo a également signé deux accords commerciaux avec l'Angola dans le cadre de leur commission mixte bilatérale, qui s'est réunie à Kinshasa du 27 au 29 octobre, avant la visite du Président Tshisekedi à Luanda qui a eu lieu fin novembre. En outre, elle a signé deux protocoles d'accord sur les transports et les télécommunications avec la République-Unie de Tanzanie lors d'une visite officielle du Président Tshisekedi à Dar es-Salaam, les 23 et 24 octobre.

48. Plusieurs commissions permanentes conjointes se sont réunies au cours de la période considérée, notamment celle de l'Afrique du Sud et du Burundi et celle de l'Ouganda et du Rwanda. Les réunions ont abouti à des accords dans des domaines tels que les questions de politique et de sécurité, l'énergie, les infrastructures et le commerce et l'investissement. En outre, l'Angola a mis en place des commissions de coopération bilatérale avec la Zambie en janvier et avec la République-Unie de Tanzanie en février.

49. Des mesures ont également été prises pour faire progresser l'intégration régionale. Le 19 novembre, le Président Ruto a lancé la construction d'une route transfrontalière reliant le Kenya et la République-Unie de Tanzanie. Cette route fait partie du projet de corridor côtier de la CAE parrainé par la Banque africaine de développement en collaboration avec d'autres partenaires régionaux et le Gouvernement kenyan.

50. Le 17 février, à sa 1140<sup>e</sup> réunion, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, sous la direction du Président sud-africain Cyril Ramaphosa, a examiné la situation dans la région des Grands Lacs. Dans le communiqué adopté à l'issue de la réunion, le Conseil a entériné le communiqué final du mini-sommet de la CAE et de la CIRGL, qui s'était tenu plus tôt le même jour, et a chargé la Commission de l'Union africaine de définir les modalités d'utilisation du Fonds pour la paix afin de soutenir le déploiement de la force régionale de la CAE. Il a en outre réaffirmé que l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération demeurerait un instrument viable pour instaurer la paix et la stabilité en République démocratique du Congo et dans la région et souligné que les pays signataires devaient mettre pleinement en œuvre leurs engagements nationaux et régionaux. Il a demandé à l'Union africaine, en collaboration avec la CAE, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la CIRGL et l'Organisation des Nations Unies, de travailler d'urgence à la revitalisation de l'Accord-cadre et de lui faire rapport dans un délai de six semaines.

51. Du 15 au 18 novembre, le Comité régional sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles a évalué les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'initiative régionale sur la lutte contre l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles. La réunion a donné lieu à une série de recommandations visant à assurer une gestion plus transparente et plus responsable des ressources naturelles et à renforcer les programmes d'apprentissage entre pairs mis en œuvre par les États membres de la CIRGL.

52. Du 12 au 15 octobre, le Forum régional des femmes de la CIRGL a tenu un séminaire à Entebbe (Ouganda), qui a porté sur l'autonomisation économique des femmes. Les 2 et 3 novembre, le Forum régional de la jeunesse de la CIRGL a tenu sa troisième assemblée générale à Nairobi et élu un nouveau comité exécutif.

53. Le 1<sup>er</sup> novembre, le Président namibien Hage Geingob, qui assure la présidence de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité de la SADC, a eu un entretien téléphonique avec les Présidents Tshisekedi et Kagame. Il a

réaffirmé le soutien de la SADC au processus de Luanda et appelé à la mise en place d'un cessez-le-feu immédiat et au désarmement du M23 et des FDLR. Dans le communiqué du Sommet extraordinaire de la troïka de l'Organe, qui s'est tenu à Windhoek le 31 janvier, les Chefs d'État et de gouvernement de la SADC ont condamné avec énergie la recrudescence des conflits et des activités des groupes armés, dont le M23, ainsi que « le soutien apporté aux groupes armés par les forces étrangères ». Ils ont également décidé d'initier un dialogue entre les États membres des différentes communautés économiques régionales ayant déployé des forces en République démocratique du Congo, en vue de coordonner efficacement leurs interventions dans le pays.

54. Le 24 février, à l'occasion du dixième anniversaire de la signature de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, les institutions garantes ont publié une déclaration dans laquelle elles ont noté avec une profonde inquiétude la grave crise sécuritaire et humanitaire que traversait la région. Elles ont demandé aux pays signataires de s'appuyer sur la dynamique créée ces 10 dernières années et de redoubler d'efforts pour faire face à la crise actuelle, réaffirmé leur volonté d'accroître le soutien apporté aux fins de la mise en œuvre effective de l'Accord-cadre et invité tous les partenaires de la région à continuer de soutenir sans réserve les pays signataires afin de les aider à progresser sur la voie de la stabilité et du développement.

55. Pendant ce temps, le onzième sommet du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, qui devait initialement se tenir à Bujumbura le 24 février, a été reporté au 6 mai.

### C. Engagements internationaux

56. Au cours de la période considérée, la communauté internationale a continué d'appuyer les initiatives régionales, notamment les processus de Luanda et de Nairobi. Le 21 septembre, en marge de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, le Président français, Emmanuel Macron, a facilité une rencontre à l'appui du processus de Luanda entre les Présidents Tshisekedi et Kagame. Une rencontre entre les Présidents Tshisekedi et Kagame, que le Gouvernement du Qatar avait prévu d'organiser à Doha, le 23 janvier, avec la participation d'autres dirigeants de la région ainsi que de l'Union africaine et de la CAE, a été reportée *sine die*.

57. Le Groupe de contact international pour la région des Grands Lacs s'est réuni le 20 octobre et le 26 janvier pour examiner l'évolution de la situation dans la région et réfléchir à des moyens de soutenir les processus de Nairobi et de Luanda.

58. Le 21 février, l'Union européenne a adopté une nouvelle stratégie pour la région des Grands Lacs, axée sur le Burundi, l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Rwanda, qui prévoit le déploiement d'un(e) envoyé(e) spécial(e) dans la région et le financement des efforts de prévention.

## IV. Mise en œuvre du plan d'action pour l'application de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs

59. L'Envoyé spécial et son bureau ont continué d'encadrer l'action menée en vue de l'application de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et

la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs. Au cours de la période considérée, les efforts se sont poursuivis pour renforcer la coordination et l'adhésion des entités des Nations Unies, notamment par la mise en place d'un secrétariat intégré afin de soutenir l'application de la Stratégie et de son plan d'action.

60. Le 23 septembre, le Bureau de l'Envoyé spécial et le Bureau régional de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique ont réuni les directeurs régionaux des organismes, fonds et programmes des Nations Unies à Nairobi afin de renforcer les synergies entre les initiatives menées actuellement à l'appui de l'application de la Stratégie. Le 31 octobre, l'Envoyé spécial a tenu une réunion d'information à l'intention de la Commission de consolidation de la paix et des donateurs, à New York et à Washington, afin de faire le point sur les initiatives phares de la Stratégie. Grâce à son action, plusieurs contributions financières ont été reçues, notamment pour l'initiative phare n° 1 visant à soutenir les processus politiques dans la région.

61. L'Envoyé spécial a également informé les parties prenantes régionales des progrès accomplis dans l'application de la Stratégie, tout en les encourageant à continuer de soutenir le plan d'action de la Stratégie et à y contribuer activement.

62. Le 28 février, les membres du Groupe de haut niveau se sont réunis pour faire le point sur l'application du plan d'action de la Stratégie et élaborer des orientations aux fins de l'organisation d'une conférence des donateurs visant notamment à soutenir les initiatives phares.

## **A. Promotion du dialogue et renforcement de la confiance**

63. Face à l'aggravation des tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda et à la détérioration des conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo, l'Envoyé spécial a entrepris une série de missions de bons offices dans la région. Lors de ses entretiens avec de hauts responsables des Gouvernements de l'Angola, du Burundi, du Congo, du Kenya, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo et du Rwanda, l'Envoyé spécial a continué de plaider en faveur d'une solution politique à la crise actuelle, fondée sur le dialogue, tout en recommandant la plus grande retenue et le respect des décisions prises dans le cadre des processus de Luanda et de Nairobi. Dans deux déclarations publiées le 22 novembre et le 26 janvier, l'Envoyé spécial a appelé à l'arrêt immédiat des violences dans l'est de la République démocratique du Congo et demandé à tous les pays signataires qu'ils renouvellent leur engagement de mettre pleinement en œuvre l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

64. L'Envoyé spécial a continué d'apporter son appui aux processus de Nairobi et de Luanda. En plus de participer à Nairobi III, son bureau a fourni un appui politique, technique et financier au secrétariat conjoint du processus de Nairobi, en étroite collaboration avec la MONUSCO. En novembre, l'Envoyé spécial a également facilité la tenue de réunions conjointes entre la communauté internationale et les envoyés spéciaux des Présidents du Kenya et de la République démocratique du Congo dans le cadre du processus de Nairobi, l'accent étant mis sur les possibilités de renforcer l'appui au processus. Il a abordé ces questions avec le Président du Burundi, en sa qualité de Président de la CAE, ainsi qu'avec le Secrétaire général de la CAE à plusieurs occasions.

65. L'Envoyé spécial s'est également rendu à Luanda pour tenir des consultations avec de hauts fonctionnaires sur les progrès réalisés dans le cadre du processus de Luanda, promouvoir le renforcement de la coordination avec le processus de Nairobi

et soutenir les efforts visant à faciliter un rapprochement entre la République démocratique du Congo et le Rwanda.

66. Dans le cadre de sa tournée régionale, l'Envoyé spécial a également mis en avant le rôle de la cellule opérationnelle du Groupe de contact et de coordination et de la contribution que celle-ci pourrait apporter à la lutte contre la menace que représentent les groupes armés étrangers.

## **B. Réduction de la menace posée par les groupes armés**

67. La cellule opérationnelle du Groupe de contact et de coordination a mené deux missions de reconnaissance et de contact dans les provinces du Sud-Kivu et de l'Ituri, qui se sont déroulées respectivement du 20 au 28 octobre et du 9 au 15 décembre. Dans le cadre de ces missions, elle a pris contact avec les groupes armés en vue de faciliter leur désarmement et leur rapatriement, sans conditions politiques, et préparé le terrain afin de mettre en place une coopération avec les populations et les FARDC. Elle a également identifié des organisations de la société civile et d'autres acteurs locaux disposés à soutenir la mise en œuvre, à l'échelle locale, d'approches non militaires visant à faciliter le désarmement et le rapatriement des groupes armés étrangers. Ces missions avaient été précédées d'une visite d'inspection d'une délégation du Groupe de contact et de coordination, à Goma, les 28 et 29 septembre. Du 27 février au 2 mars, le Bureau de l'Envoyé spécial a poursuivi ses échanges avec les parties prenantes congolaises concernant la mise en place de la cellule opérationnelle à Kinshasa.

## **C. Promotion d'une gestion durable et transparente des ressources naturelles, des échanges commerciaux et des investissements**

68. Le développement inclusif et durable, qui ne laisse personne de côté, est l'outil de prévention par excellence de l'humanité et le seul moyen de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de la fragilité. L'Envoyé spécial a continué de promouvoir la gestion transparente des ressources naturelles, en étroite collaboration avec la CIRGL. Lors de la dixième Conférence de Dubaï sur les métaux précieux, qui s'est tenue les 21 et 22 novembre, le Bureau de l'Envoyé spécial et le secrétariat de la CIRGL ont attiré l'attention sur les effets déstabilisateurs du commerce illicite d'or artisanal provenant de la région des Grands Lacs et ont plaidé pour une plus grande coopération entre les pays de la région et les pays de transit et de destination de l'or, ainsi que les entreprises multinationales, afin de favoriser une gestion plus responsable de la chaîne d'approvisionnement de l'or.

69. Du 23 au 25 janvier, le Bureau de l'Envoyé spécial a participé à la conférence économique régionale organisée par le Forum du secteur privé de la CIRGL et la Chambre nationale de commerce et d'industrie du Kenya, qui s'est tenue à Kinshasa. La conférence a principalement porté sur les possibilités d'approfondir l'intégration économique et de favoriser le développement durable dans la région.

## **D. Recherche de solutions durables aux déplacements forcés**

70. Le 2 novembre, le Bureau de l'Envoyé spécial a participé à une table ronde de haut niveau sur le retour et la réintégration des réfugiés burundais, organisée par le HCR à Bujumbura. Y ont assisté des représentants du Gouvernement du Burundi, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, de la communauté diplomatique et des institutions financières internationales, qui ont réfléchi à des solutions

permettant d'améliorer les moyens de subsistance des rapatriés. Il a notamment été recommandé de prendre des mesures pour renforcer la coordination entre les institutions, d'élaborer un plan d'action pour la définition de solutions globales en faveur des rapatriés et de mettre au point une approche régionale concertée visant à trouver des solutions durables pour les réfugiés et les personnes déplacées.

71. Le Bureau de l'Envoyé spécial a participé à un atelier d'apprentissage entre pairs visant à trouver des solutions globales pour les réfugiés dans la région des Grands Lacs, organisé par la CIRGL, le Secrétariat régional des solutions durables pour les Grands Lacs et le HCR, qui s'est tenu à Bujumbura les 31 janvier et 1<sup>er</sup> février. Les participants ont également demandé l'élaboration d'une stratégie régionale et d'un plan d'action relatifs à la recherche de solutions globales et durables pour les réfugiés, conformément aux conclusions de la réunion ministérielle de 2019 sur les réfugiés dans la région, organisée par le Bureau de l'Envoyé spécial à Kampala.

## **E. Promotion de la préparation régionale face aux crises de santé publique**

72. Conformément aux priorités de la stratégie régionale, l'OIM a renforcé les moyens dont disposent les pouvoirs publics et les partenaires pour prévenir, détecter et traiter la souche soudanaise d'Ebola en Ouganda et dans les pays voisins, notamment le Burundi, le Kenya, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda et le Soudan du Sud.

## **F. Promotion de l'inclusion, de la participation et de l'autonomisation des femmes et des jeunes**

73. Le 7 octobre, l'Envoyé spécial s'est entretenu avec la coprésidente du Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation (FemWise-Africa), Catherine Samba-Panza, afin de parler de la nécessité de renforcer l'action menée concernant les femmes et la paix et la sécurité dans la région, notamment s'agissant de la résilience et de l'autonomisation économique des femmes. Du 21 au 23 octobre, le Bureau de l'Envoyé spécial, en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), les organisations régionales et les partenaires nationaux, a facilité l'organisation d'un atelier à Dar es-Salaam sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Le 28 octobre, le Bureau de l'Envoyé spécial, l'African Centre for the Constructive Resolution of Disputes, la CIRGL et d'autres entités des Nations Unies ont organisé un webinaire sur les approches plurielles de la consolidation de la paix et le rôle des femmes et des jeunes dans la participation politique inclusive, la paix, la sécurité et le renforcement de la confiance dans la région. Le webinaire a mis en évidence la nécessité d'améliorer les synergies entre le contrôle institutionnel et les activités de terrain, ainsi qu'entre le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

74. Du 17 au 24 novembre, le Bureau de l'Envoyé spécial et la CIRGL ont organisé à Nairobi trois ateliers d'apprentissage entre pairs sur l'égalité des genres et le rôle moteur des femmes dans les organismes de gestion des élections. Les ateliers ont permis d'examiner les cadres législatifs, réglementaires et politiques relatifs à la représentation des femmes dans les organismes de gestion des élections et de promouvoir des mesures visant à protéger les femmes et les jeunes contre la violence sexuelle et fondée sur le genre. Le Bureau de l'Envoyé spécial, en collaboration avec

le Centre régional de recherche et de documentation sur les femmes, le genre et la construction de la paix, a facilité l'organisation d'une réunion sur la violence sexuelle et fondée sur le genre qui s'est tenue le 9 décembre. Les participants ont convenu de poursuivre les consultations techniques au niveau national afin d'élaborer un baromètre du genre.

75. Du 17 au 20 octobre, le Bureau de l'Envoyé spécial et le Fonds des Nations Unies pour la population ont organisé conjointement à Nairobi un atelier sur les jeunes et la paix et la sécurité auquel ont participé des réseaux de jeunes de la région. Les participants ont examiné les bonnes pratiques visant à promouvoir la participation des jeunes aux efforts de paix régionaux et les obstacles qui persistaient dans ce domaine. En outre, le Bureau de l'Envoyé spécial et le Fonds des Nations Unies pour la population ont facilité l'organisation de la troisième Assemblée générale du Forum régional de la jeunesse de la CIRGL, qui s'est tenue à Nairobi les 2 et 3 novembre. À cette occasion, les membres ont élu un nouveau comité exécutif et un nouveau bureau et ont adopté le plan d'action stratégique du Forum.

## **G. Promotion et protection des droits humains et lutte contre l'impunité**

76. Dans le prolongement de la Déclaration de Kinshasa de 2022 sur le renforcement de la coopération judiciaire dans la région des Grands Lacs, adoptée le 16 juin par les Ministres de la justice des États membres de la CIRGL, le Bureau de l'Envoyé spécial a organisé des consultations sur la coopération judiciaire avec des interlocuteurs congolais, qui se sont tenues du 24 novembre au 2 décembre à Kinshasa. Ces consultations ont permis de recenser plusieurs questions transfrontières prioritaires qui donneraient lieu à des échanges ultérieurs entre les autorités judiciaires congolaises et celles des pays voisins, le but étant de lutter contre l'impunité, notamment en ce qui concerne les crimes liés à l'exploitation illicite des ressources naturelles.

77. Le 13 décembre, le Bureau de l'Envoyé spécial et la CIRGL ont organisé la réunion inaugurale du comité chargé d'examiner la mise en œuvre de la Déclaration de Nairobi sur la justice et la bonne gouvernance (2019) et de la Déclaration de Kinshasa (2022). L'objectif du comité est de permettre aux membres du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs d'échanger des informations sur les progrès, les difficultés rencontrées, les bonnes pratiques et les enseignements tirés en ce qui concerne l'application des deux Déclarations. Lors de la réunion, les participants ont décidé de prendre des mesures pour accélérer la mise en œuvre de la Déclaration de Kinshasa, notamment en ce qui concerne l'entraide judiciaire ainsi que les besoins en matière de renforcement des capacités et de formation. La réunion avait été précédée d'une réunion extraordinaire du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs, tenue le même jour, au cours de laquelle le mandat du comité d'examen a été adopté.

## **V. Partenariats avec les organisations et mécanismes régionaux, les partenaires internationaux et les entités des Nations Unies**

### **A. Organisations et mécanismes régionaux**

78. Le Bureau de l'Envoyé spécial a continué de collaborer étroitement avec les institutions garantes. Il a soutenu le secrétariat exécutif de la CIRGL par des

initiatives conjointes relatives à la coopération judiciaire, au programme pour les femmes et la paix et la sécurité et à la lutte contre l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles. Le 7 décembre et le 1<sup>er</sup> février, l'Envoyé spécial a rencontré le nouveau Haut Représentant de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs et Chef du bureau de liaison de l'Union africaine au Burundi, Sghair Ould M'Barek. Ils ont convenu de travailler en étroite collaboration pour soutenir la désescalade des tensions, les processus de paix régionaux en cours et la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Le Bureau de l'Envoyé spécial a également continué de collaborer avec la CAE à l'appui du processus de Nairobi.

## **B. Partenaires internationaux**

79. L'Envoyé spécial a continué de collaborer avec les partenaires internationaux lors de ses missions régionales et de ses visites à Bruxelles, Genève, Paris, New York et Washington. Dans toutes ses réunions, il a demandé qu'un soutien accru soit apporté aux processus de Luanda et de Nairobi, tout en plaidant pour qu'un appui soit fourni à la cellule opérationnelle et à la mise en œuvre de la stratégie régionale. Dans le cadre de ces efforts, le Bureau a organisé, en collaboration avec le Gouvernement suisse et le Conflict Prevention and Peace Forum, un séminaire pour les envoyés spéciaux qui s'est tenu à Nairobi les 10 et 11 novembre. Les participants ont formulé des recommandations visant à renforcer le soutien au processus de Nairobi ainsi qu'à promouvoir le dialogue et les mesures non militaires en vue de stabiliser l'est de la République démocratique du Congo et de lutter contre l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles.

## **C. Autres entités des Nations Unies**

80. L'Envoyé spécial a continué de collaborer étroitement avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la MONUSCO, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, la Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, les coordinateurs résidents et coordonnatrices résidentes des pays de la région et d'autres entités des Nations Unies afin d'assurer la cohérence des initiatives en cours. Le 10 novembre, l'Envoyé spécial s'est entretenu avec la Représentante spéciale et Chef de la MONUSCO, Bintou Keita, et le Représentant spécial et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, Abdou A Barry, afin d'examiner la coordination de leurs messages respectifs et leur collaboration avec les principales parties prenantes en ce qui concerne la crise actuelle dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région. Le 13 novembre, il a également rencontré la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide afin de renforcer la collaboration dans le domaine de la lutte contre les discours haineux dans la région.

81. Les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre, l'Envoyé spécial a participé à une réunion de haut niveau des représentants et envoyés spéciaux travaillant dans la région de l'Afrique centrale, organisée à Luanda par le Représentant spécial pour l'Afrique centrale. La réunion portait principalement sur les moyens de renforcer la cohérence de l'action menée pour relever les défis communs qui se posent dans la région de l'Afrique centrale, notamment en ce qui concerne les initiatives de paix régionales et les ressources naturelles, ainsi que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité.



82. À la 54<sup>e</sup> réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui s'est tenue à Kintélé (République du Congo) du 12 au 16 janvier, les participants ont abordé les difficultés politiques et les problèmes de sécurité, notamment les tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Deux déclarations ont été adoptées, l'une sur la crise actuelle dans l'est de la République démocratique du Congo et l'autre sur la lutte contre les discours de haine dans la région.

83. Le Bureau de l'Envoyé spécial et le Bureau de lutte contre le terrorisme ont organisé une réunion sur la menace du terrorisme et de l'extrémisme violent dans la région des Grands Lacs, qui s'est tenue les 5 et 6 octobre. Les entités des Nations Unies participantes ont élaboré une série de recommandations pour la mise en place de mesures préventives dans le cadre de la stratégie régionale. La réunion a été précédée d'un échange technique entre les entités des Nations Unies basées dans la région sur les derniers faits intervenus et les tendances concernant la situation politique et les conditions de sécurité dans la région, ainsi que sur les possibilités d'action concertée à l'appui des efforts de paix régionaux en cours.

## VI. Observations

84. Il y a 10 ans, les dirigeants de la région des Grands Lacs ont signé l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région afin d'agir de toute urgence pour mettre fin au cycle des violences et de l'instabilité dans l'est de la République démocratique du Congo et de remédier à leur impact sur la région. Depuis, des progrès ont été accomplis : les initiatives diplomatiques se sont multipliées, l'intégration économique régionale et la coopération entre les pays se sont améliorées et l'espoir d'un avenir pacifique et prospère a germé. Malheureusement, fin 2021, la résurgence du M23 a de nouveau plongé la région dans une grave crise sécuritaire et humanitaire, ce qui a porté atteinte aux acquis obtenus ces 10 dernières années. Je suis profondément alarmé par la forte détérioration des conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo au cours des derniers mois, ainsi que par l'aggravation des tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda.

85. Je condamne fermement les violences commises dans l'est de la République démocratique du Congo par les groupes armés, dont les ADF, la Coalition des démocrates congolais, les FDLR, le groupe Zaïre, le M23, RED Tabara et les groupes Maï-Maï. Je demande instamment à tous les groupes armés congolais et étrangers de déposer les armes immédiatement et sans condition et de s'engager sans délai dans le processus de désarmement. Les combats doivent cesser. Je demande à la République démocratique du Congo et au Rwanda d'exercer la plus grande retenue et de s'appuyer sur les mécanismes régionaux disponibles et les initiatives de paix pour réduire les tensions et normaliser leurs relations, car la paix, la sécurité et la prospérité de toute la région en dépendent.

86. Je suis alarmé par la détérioration de la situation humanitaire dans la région, qui fait que des millions de civils ont besoin d'aide humanitaire, les femmes et les enfants étant touchés de manière disproportionnée. Les informations faisant état de violations persistantes des droits humains sont très préoccupantes. Condamnant fermement toutes les formes de discours de haine et d'incitation à la violence, je réaffirme que tous les responsables doivent être amenés à rendre des comptes.

87. Je salue le rôle moteur des Présidents Lourenço, Ndayishimiye et Ruto, ainsi que de l'ancien Président Kenyatta, dans la mise en œuvre des initiatives de paix régionales qui visent à trouver une solution négociée à la crise. Je rends hommage au Président Lourenço, qui, par son action à la tête du processus de Luanda, aide la

République démocratique du Congo et le Rwanda à résoudre leurs différends. Je remercie également le Président Ndayishimiye, du Burundi, ainsi que le facilitateur de la CAE, M. Kenyatta, qui continuent de montrer la voie, dans le cadre du processus de Nairobi, pour ce qui est de trouver une solution entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les groupes armés congolais opérant dans l'est du pays. Je me félicite également du déploiement de la force régionale de la CAE et je réaffirme que la MONUSCO est résolue à renforcer la coordination avec ce dispositif.

88. Compte tenu des liens inextricables entre les processus de Luanda et de Nairobi, je salue la décision prise par les dirigeants de la région lors du mini-sommet conjoint CIRGL-CEA sur la situation dans la région, qui s'est tenu à Addis-Abeba le 17 février, de renforcer la convergence de ces deux processus.

89. Dans le même ordre d'idées, je me félicite que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine se soit mobilisé pour reconnaître l'urgence de la situation dans la région. À sa 1140<sup>e</sup> réunion, qui s'est tenue à Addis-Abeba le 17 février, le Conseil de paix et de sécurité s'est engagé à revitaliser l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, dont les objectifs et les engagements restent au cœur de l'action menée pour instaurer une paix et un développement durables dans la région. Les engagements énoncés dans l'Accord-cadre, qui ont pris un nouveau caractère d'urgence, doivent être pleinement mis en œuvre sans délai. Réitérant mon appel urgent à la désescalade, je demande que le dialogue se poursuive dans le cadre des processus de Nairobi et de Luanda et que les parties concernées renouvellent leur engagement de mettre pleinement en œuvre l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. La paix, la sécurité et la prospérité dépendent de la capacité des pays de la région et de leurs partenaires d'atteindre ces objectifs.

90. L'Envoyé spécial continuera d'accompagner ces efforts en usant de ses bons offices et en fournissant une assistance technique, selon les besoins. Il continuera également de promouvoir la participation des femmes à ces processus politiques, car il reste encore beaucoup à faire pour que leur voix soit entendue.

91. Pour jeter les bases d'une paix stable et durable, il faut s'attaquer au problème persistant des groupes armés étrangers, qui restent l'un des principaux facteurs d'insécurité. Je me félicite à cet égard des missions menées par la cellule opérationnelle du Groupe de contact et de coordination pour s'entretenir avec les groupes armés étrangers au sujet des mesures non militaires. J'encourage la cellule à continuer d'étudier les moyens d'assurer le désarmement et le rapatriement des membres de certains groupes armés étrangers dans l'est de la République démocratique du Congo, en collaboration avec les structures nationales de désarmement, de démobilisation et de réintégration de la région, notamment par l'intermédiaire du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs.

92. Je recommande également de poursuivre les efforts visant à améliorer la transparence et à lutter contre le commerce illicite de l'or artisanal et d'autres ressources naturelles provenant de l'est de la République démocratique du Congo et de la région, qui continue d'apporter des revenus aux forces négatives qui déstabilisent la région.

93. Enfin, je souhaite remercier l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs et la Représentante spéciale et Chef de la MONUSCO, qui ont continué de mener des activités de sensibilisation en faveur du dialogue et des efforts de paix régionaux. Je salue l'action menée par l'Envoyé spécial et son bureau pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs.